

Rapport du
Groupe de travail visant
à favoriser la durabilité
de l'industrie salmonicole
au Canada atlantique

Avril 2005

Pêches et Océans Canada
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture
du Nouveau-Brunswick
Ministère des Pêches et de l'Aquaculture
de Terre-Neuve-et-Labrador
Ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Écosse
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Entreprises Nouveau-Brunswick
New Brunswick Salmon Growers Association

Table des matières

1. Sommaire.....	1
1.1 Recommandation immédiate:	2
1.1.1 <i>Besoin d'un fonds d'urgence.....</i>	2
1.2 Recommandations à moyen et à long terme :	2
1.2.1 <i>Réorganisation et restructuration.....</i>	2
1.2.2 <i>Marketing du produit de la salmoniculture – 2005 et au-delà</i>	2
1.2.3 <i>Besoin d'établir une entente cadre en aquaculture (ECA)</i>	2
1.2.4 <i>Autres espèces.....</i>	3
2. Préface.....	3
3. Aquaculture : hier et aujourd'hui.....	4
3.1 Industrie en croissance à l'échelle mondiale.....	4
3.2 Production alimentaire durable.....	4
3.3 Durabilité de l'environnement	5
3.4 La salmoniculture : bonne politique publique.....	5
3.4.1 <i>Avantage au plan du développement économique pour le Canada rural</i>	6
3.4.2 <i>Avantage au plan de la santé pour les Canadiens et les Canadiennes.....</i>	6
3.5 Contribution de l'industrie à l'économie de la région de l'Atlantique.....	6
3.6 Historique sur les défis récents de l'industrie.....	7
3.6.1 <i>Pertes dues à la maladie et aux conditions météorologiques</i>	7
3.6.2 <i>Couverture médiatique négative et effets sur la demande des consommateurs.</i>	8
3.6.3 <i>Concurrence en provenance du Chili</i>	8
3.6.4 <i>Organisations environnementales non gouvernementales (OENG).....</i>	8
3.6.5 <i>Consolidation du commerce.....</i>	9
3.6.6 <i>Marché de la vente au détail.....</i>	9
3.6.7 <i>Récoltes obligatoires.....</i>	9
3.7 Élevage d'autres espèces de poissons au Canada atlantique.....	10
4. Une industrie en crise	10
4.1 Rendement financier et perspectives.....	10
4.1.1 <i>Évaluation financière de l'industrie.....</i>	10
4.1.2 <i>2005 – Plans d'empeusement et incidences économiques</i>	11
4.2 Incidence sur les industries de soutien	14
4.3 Incidence sur la diversification et la croissance de l'industrie.....	14
4.3.1 <i>Émergence d'autres espèces</i>	14
4.2.3 <i>Technologie de production en mer.....</i>	15
4.3.3 <i>Progrès technologiques.....</i>	16
4.4 Incidence sur les collectivités rurales	17
4.4.1 <i>Comté de Charlotte au Nouveau-Brunswick.....</i>	17
4.4.2 <i>Baie d'Espoir, Terre-Neuve et Labrador</i>	18
4.4.3 <i>Clark's Harbour, Nouvelle-Écosse</i>	19
4.5 Infrastructure portuaire et en jetées	19

5. Demain	21
5.1 Système de gestion de l'élevage.....	21
5.1.1 Système sur l'emplacement	21
5.1.2 Taille de l'emplacement	22
5.1.3 Consolidation.....	22
5.1.4 Normes basées sur le rendement.....	22
5.1.5 Conclusions.....	22
5.1.6 Recommandation.....	23
5.2 Marketing du produit de la salmoniculture – 2005 et au-delà.....	23
5.2.1 Programme de marketing pour le Canada atlantique	23
5.2.2 Plan de marketing	23
5.2.3 Stratégie de marketing	23
5.2.4 Conclusions.....	24
5.2.5 Recommandation.....	24
5.3 Une entente cadre en aquaculture	24
5.3.1 Premier pilier – renouvellement de la régie	25
5.3.2 Deuxième pilier – Programme d'appui d'une approche axée sur le marché ..	26
5.3.3 Éléments possibles du programme.....	26
5.3.4 Conclusion	26
5.3.5 Recommandations	27
5.4 Autres espèces.....	27
5.4.1 Conclusion	27
5.4.2 Recommandation.....	28
5.5 Besoin d'un fonds d'urgence.....	28
5.5.1 Conclusion	28
5.5.2 Recommandation.....	28
6. Sommaire des conclusions et des recommandations	28
6.1 Recommandation immédiate :	29
6.1.1 Besoin d'un fonds d'urgence.....	29
6.2 Recommandations à moyen et à long terme:	29
6.2.1 Système de gestion de l'élevage.....	29
6.2.2 Marketing du produit de la salmoniculture – 2005 et au-delà	29
6.2.3 Besoin d'une entente cadre en aquaculture	30
6.2.4 Autres espèces.....	30
Annexe A : Mandat.....	AI
Annexe B : Établissement d'un Fonds de commercialisation des nouvelles espèces aquacoles (FCNEA).....	BI

1. Sommaire

Un groupe de travail dirigé par le Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick (MAPANB) et Pêches et Océans Canada (MPO) a été mis sur pied en collaboration avec Entreprises Nouveau-Brunswick (ENB), l'Agence de Promotion Économique du Canada Atlantique (APECA), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), le Ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Écosse (MAPNE), le Ministère des Pêches et de l'Aquaculture de Terre-Neuve-et-Labrador (MPATNL) et le New Brunswick Salmon Growers Association (NBSGA). Le groupe de travail a pour mandat d'examiner l'état financier de l'industrie salmonicole au Canada atlantique et d'en faire rapport, de relever les options et de faire des recommandations concernant : a) les besoins en programmes de stabilisation de l'industrie, b) les initiatives visant à régler les problèmes de marché et c) ce qu'il faut faire pour améliorer la durabilité de l'industrie de l'élevage du poisson, notamment du saumon.

Le système actuel de gestion de l'élevage dans l'industrie salmonicole du Nouveau-Brunswick a évolué au fil des années en fonction des caractéristiques de chaque emplacement, de la croissance des activités et du besoin d'adopter un élevage sur une base annuelle dans le but de gérer l'anémie infectieuse du saumon (AIS). Le système actuel doit poursuivre son évolution dans le but de permettre une récolte axée sur le marché tout en maintenant les précautions déjà établies touchant la biosécurité.

L'industrie salmonicole du Canada atlantique rencontre déjà des défis importants sur le marché en provenance de l'étranger, de la publicité négative et de contraintes connexes à la production. Mais l'industrie a également ses propres forces, comme la proximité de grands marchés de l'Est des États-Unis, sur lesquels elle peut compter pour assurer sa survie et sa prospérité à long terme. Il faut cependant faire un effort concerté au niveau des marchés et du marketing pour que l'industrie connaisse du succès.

Le protocole d'entente actuel entre le Canada et les provinces et les territoires sont de plus en plus périmés et aucun programme dirigé par le fédéral n'existe pour aider l'industrie. La négociation d'une entente cadre en aquaculture (ECA), complétée par une série d'accords bilatéraux est envisagée sous l'égide du CCMPA; ces ententes cadres porteront sur les grands secteurs de modernisation de la régie et du programme pour appuyer l'industrie.

L'établissement d'un élevage d'autres espèces de poissons au Canada atlantique a été grandement influencé tant par le manque de financement disponible pour le développement précommercial que par la situation financière actuelle de l'industrie salmonicole. La culture commerciale des autres espèces représente une importante occasion économique et d'emploi pour le Canada atlantique. Jusqu'ici, un investissement substantiel a été fait tant par l'industrie que par le gouvernement. Cet investissement risque de passer à d'autres juridictions si les programmes et les fonds nécessaires ne sont pas mis en place pour terminer le travail menant à la commercialisation.

L'industrie salmonicole atlantique a besoin d'une intervention financière quelconque à court terme en provenance du gouvernement. Cette aide est urgente et il faut y donner suite au cours des prochaines semaines.

1.1 Recommandation immédiate:

1.1.1 Besoin d'un fonds d'urgence

Il faut trouver une aide financière immédiate, identifier les mécanismes possibles de distribution et offrir cette aide au cours des prochaines semaines.

1.2 Recommandations à moyen et à long terme :

1.2.1 Réorganisation et restructuration

Les gouvernements et l'industrie devraient oeuvrer collectivement pour faciliter l'élaboration d'un cadre de travail permettant de faire une récolte axée sur le marché tout en respectant la durabilité environnementale et socio-économique.

1.2.2 Marketing du produit de la salmoniculture – 2005 et au-delà

Les gouvernements devraient aider l'industrie salmonicole du Canada atlantique à élaborer une stratégie de marketing qui tire parti au maximum de sa force principale, sa proximité par rapport au marché, ce qui donne accès à des marchés haut de gamme pour le saumon frais, en plus d'examiner les possibilités au niveau de nouveaux marchés possibles.

1.2.3 Besoin d'établir une entente cadre en aquaculture (ECA)

- Les éléments primaires d'une ECA comprendraient ce qui suit :
 - Le financement et la gestion du risque de l'activité
 - La bonne intendance de l'environnement (planification de la gestion de l'élevage)
 - La sécurité et la traçabilité des aliments
 - Le marketing, l'étiquetage et le marquage
 - Un partenariat national au niveau de la santé des animaux aquatiques
 - La science, l'innovation, la diversification et la valeur ajoutée
 - L'infrastructure des jetées
- Dans le cadre de l'ECA, le MPO reconnaît que l'industrie de l'aquaculture est un utilisateur légitime des installations portuaires en englobant les besoins de l'industrie dans le mandat de la direction de ports réservés aux petites embarcations.
- Le groupe de travail préexistant, établi pour le groupe de travail en aquaculture du CCMPA, poursuit son travail sur l'élaboration et la mise en application d'une ECA.
- Un accent particulier devrait être mis sur l'accomplissement rapide du programme de gestion du risque pour l'industrie.
- Les facteurs comme la science, l'innovation, la diversification et la valeur ajoutée de l'ECA contiennent un programme destiné à offrir le soutien nécessaire face au développement précommercial d'autres espèces à long terme.

1.2.4 Autres espèces

Les gouvernements devraient oeuvrer avec l'industrie pour élaborer et approuver une stratégie d'aide financière portant sur le développement précommercial et la culture d'autres espèces, le long des lignes de annexe B - un concept pour le fonds de commercialisation des autres espèces, pour aider à court terme.

2. Préface

L'aquaculture, en particulier la salmoniculture, est une importante industrie dans de nombreuses collectivités rurales et côtières du Canada atlantique. Toutefois, depuis quelques années l'industrie connaît des difficultés, notamment des maladies, de mauvaises conditions météorologiques et de la diffusion d'information sur la salubrité des produits, ce qui crée de la confusion dans le public et entraîne des problèmes de marché. Les effets cumulatifs de ces facteurs nuisent à l'industrie salmonicole.



Saumon atlantique (*Salmo salar*)

Étant donné l'importance de cette industrie au Canada atlantique, un groupe de travail dirigé par le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick (MAPANB) et le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) a été mis sur pied en collaboration avec Entreprises Nouveau-Brunswick (ENB), l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), le ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Écosse (MAPNE), le ministère des Pêches et de l'Aquaculture de Terre-Neuve et Labrador (MPATNL) et le New Brunswick Salmon Growers Association (NBSGA). Le groupe de travail a pour mandat d'examiner l'état financier de l'industrie salmonicole au Canada atlantique et d'en faire rapport, de relever les options et de faire des recommandations concernant : a) les besoins en programmes de stabilisation de l'industrie; b) les initiatives visant à régler les problèmes de marché; et c) ce qu'il faut faire pour améliorer la durabilité de l'industrie de l'élevage du poisson, notamment du saumon. Le groupe de travail présentera ses rapports et ses recommandations aux sous-ministres des ministères concernés. L'annexe A de ce document présente le mandat complet du groupe de travail.

Le groupe de travail a formé des sous-comités qui abordent certains aspects nécessitant une attention particulière. Un sous-comité formé d'employés des communications du MAPANB, du MPO et de l'APECA a été chargé de rédiger des documents pour renseigner le public sur le groupe de travail. Un deuxième sous-comité formé de représentants du MAPANB, du MPO, de l'APECA, d'AAC, d'ENB et de l'NBSGA a été mis sur pied pour découvrir et étudier les problèmes de marché et les solutions possibles; un troisième, qui regroupe des représentants de l'industrie, a été constitué pour aider à rédiger des documents sur les projets de l'industrie.

3. Aquaculture : hier et aujourd'hui

3.1 Industrie en croissance à l'échelle mondiale

On a dit que l'aquaculture représente une possibilité de transformation pour le secteur de la production alimentaire canadienne puisque la population humaine augmente et que les stocks de poissons sauvages sont, dans bien des cas, stables ou en régression. D'après l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), deux tendances mondiales devraient avoir une incidence importante sur les poissons et la consommation de poissons et de fruits de mer et, par conséquent, sur l'aquaculture. Premièrement, la population mondiale continue de croître et on prévoit une augmentation de l'ordre de 36 pour cent (de 6,1 milliards environ en 2000 à 8,3 milliards en 2030). Deuxièmement, la croissance économique mondiale améliore l'opulence de bien des personnes. Comme la consommation de poissons et de fruits de mer est proportionnelle au niveau du revenu personnel de la population et comme la population mondiale deviendra plus nombreuse et plus opulente, la demande pour les poissons et les fruits de mer devrait augmenter considérablement. Si la progression de la population, du revenu et les changements de régime alimentaire étaient les seuls facteurs pris en considération, la demande totale en poissons et en fruits de mer prévus par le FAO atteindrait 183 millions de tonnes en 2030.

3.2 Production alimentaire durable

Compte tenu des contraintes au niveau de l'approvisionnement, il est probable que la consommation mondiale de poissons et de fruits de mer n'atteindra que 150 à 160 millions de tonnes environ. Mais comme seulement 25 pour cent des grandes pêches commerciales mondiales sont sous-exploitées ou exploitées modérément, près des deux tiers sont entièrement exploités (47 pour cent) ou surexploités (18 pour cent) et 10 pour cent sont appauvries ou en voie de récupération, la plupart des experts en pêcheries s'entendent pour dire que la récolte totale de poissons à l'échelle mondiale ne peut produire que 80–100 millions de tonnes de poisson par année de façon continue. Par conséquent, les experts prévoient un écart d'environ 50–80 millions de tonnes de poissons et de fruits de mer. La production de l'aquaculture augmentera donc pour combler l'écart et le Canada devrait participer à cette production.



Assortiment de produits issus du saumon atlantique

Au cours des 15 dernières années, l'aquaculture est devenue un participant de plus en plus important pour répondre à la demande mondiale en poissons et en fruits de mer. Les statistiques de la FAO démontrent que l'aquaculture représente actuellement 29 pour cent du volume et 38 pour cent de la valeur de tous les débarquements de poissons. Par ailleurs, la FAO signale que si le taux de croissance se maintient, la production de l'aquaculture dépassera la production de boeuf d'ici 2010. D'ici à 2030, l'aquaculture devrait être la source principale de poissons et de fruits de mer; moins de la moitié de toute la production de poissons et de fruits de mer consommée proviendra des méthodes traditionnelles de capture de poissons.

3.3 Durabilité de l'environnement

En 2002, la superficie totale occupée par l'aquaculture au Canada était de 30 971 hectares (OCAD, 2002). Cela représente une superficie mesurant 17,6 km de longueur sur 17,6 km de largeur, soit à peu près la taille du coeur de presque n'importe quelle capitale provinciale du Canada.

Sur cette minuscule superficie de nos ressources aquatiques canadiennes, l'industrie de l'aquaculture a produit environ 24 pour cent de la valeur de tous les débarquements de poissons au Canada (pêcheries et aquaculture ensemble). L'aquaculture produit une nouvelle biomasse de poissons sur une portion minuscule et localisée de notre écosystème aquatique, par rapport aux pêcheries commerciales qui retirent de grandes quantités de biomasse sauvage de l'écosystème avec une certaine incidence sur une grande partie de ce même écosystème. En fait, l'aquaculture devrait être considérée comme un bon modèle de développement durable, puisqu'elle contribue à la protection à long terme des écosystèmes aquatiques canadiens.

La salmoniculture a fait l'objet de critiques au Canada depuis plusieurs années. Un grand nombre des critiques ne sont pas fondées et elles ne reposent pas sur des données récentes du rendement environnemental de l'industrie salmonicole, tandis que d'autres critiques sont valables. Il est essentiel de souligner que chaque installation de salmoniculture du Canada doit faire l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* avant de recevoir son approbation fédérale. Compte tenu des programmes de supervision du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, on s'assure ainsi qu'il n'y aura aucune conséquence imprévue et négative importante sur l'environnement en raison de l'aquaculture.

Même s'il s'agit d'une industrie qui est encore jeune (30 ans tout au plus), elle a déjà démontré un haut niveau d'intendance environnementale en plus de manifester une amélioration importante de son rendement au plan environnemental au cours des dernières années. Même si des améliorations doivent encore être apportées dans certains secteurs, ce domaine est devenu un modèle de développement durable qui respecte les normes environnementales les plus élevées.

3.4 La salmoniculture : bonne politique publique

La société moderne canadienne ne s'attend pas de s'alimenter en cueillant des fruits sauvages ou par la chasse de gibier. Les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à ce que l'agriculture soit une activité nécessaire; ils s'attendent à ce que leurs gouvernements s'assurent que ces activités sont pratiquées dans la façon la plus durable possible. Par ailleurs, la plupart des Canadiens et des Canadiennes sont fiers de leur secteur de l'agriculture et ils appuient entièrement les politiques adoptées par les gouvernements pour aider les producteurs d'aliments. Le secteur canadien de l'aquaculture est également une industrie importante de la production d'aliments. Il fournit des aliments de grande qualité, sûrs et bons pour la santé pour les marchés domestiques et étrangers, tout en créant des emplois et des activités économiques dans les collectivités rurales, pour ainsi maintenir le tissu social du Canada. L'aquaculture est une activité durable tant comme entreprise de production de poissons et de fruits de mer

qu'au plan socio-économique. À cet égard, l'appui accordé à l'industrie devrait être considéré comme une bonne politique pour le public.

3.4.1 *Avantage au plan du développement économique pour le Canada rural*

La création de ressources économiques dans le Canada atlantique rural est un objectif primaire et prioritaire pour tous les niveaux de gouvernement. Malgré ce but, on a souvent démontré qu'il s'agit d'une perspective difficile parce que les centres urbains présentent de nombreux avantages au niveau des affaires.

L'aquaculture, et l'industrie salmonicole, dans cet exemple, sont une exception très nette à cette règle. Le Canada atlantique rural est l'endroit où cette industrie doit se développer. L'industrie a déjà démontré qu'elle est une force économique dominante offrant de nombreuses possibilités pour les Canadiens et les Canadiennes de la région de l'Atlantique. Elle peut également fournir beaucoup plus; elle peut devenir un intervenant important pour respecter l'engagement pris par le gouvernement au niveau du développement rural.

3.4.2 *Avantage au plan de la santé pour les Canadiens et les Canadiennes*

Au plan de la santé, le saumon est une source naturelle de protéines, de vitamines et de minéraux. En plus, le saumon est l'une des sources les plus concentrées d'acides gras oméga-3 par rapport aux autres poissons et aux autres produits alimentaires. Les recherches ont démontré une corrélation importante entre la consommation élevée d'acides gras d'oméga-3, comme le saumon, et une réduction du risque de crise cardiaque et d'accident vasculaire cérébral. Les résultats des recherches sont à ce point convaincants que l'American Heart Association a recommandé que les adultes en santé consomment de deux à trois portions de poisson contenant des niveaux élevés d'oméga-3 par semaine. Compte tenu du coût élevé de la prestation des soins de santé universels, des moyens efficaces et non médicaux de réduction des facteurs de risque et de prévention des maladies devraient être une propriété pour la promotion de la santé au Canada. L'industrie salmonicole a contribué à rendre ce produit bon pour la santé, plus abordable et plus immédiatement disponible à l'année longue pour le consommateur moyen au Canada et ailleurs dans le monde.

3.5 Contribution de l'industrie à l'économie de la région de l'Atlantique

Au Canada, l'aquaculture a beaucoup augmenté au cours des 20 dernières années. L'industrie génère actuellement des activités économiques de l'ordre d'un milliard de dollars par année. En 2001, l'aquaculture représentait 12,7 pour cent de la production de poissons et de fruits de mer; elle représentait 25,2 pour cent de la valeur du secteur canadien des poissons et des fruits de mer. La contribution de ce secteur à l'économie canadienne pourrait augmenter de trois milliards de dollars par année d'ici 2015.

L'industrie salmonicole a commencé au Canada atlantique, dans la Baie de Fundy en 1979. Au cours des 26 années suivantes, l'industrie s'est développée au point de générer 239 millions de dollars au niveau du produit intérieur brut en 2003 et de créer de l'emploi pour 3 400 personnes pour les collectivités rurales et côtières du Canada atlantique, avec environ 99 millions de dollars en revenu personnel et 14 millions de

dollars en impôts sur le revenu fédéral et provincial. Les avantages économiques indirects de l'industrie comprennent ceux qui sont associés avec les industries indirectes incluant le traitement, la fabrication de provendes, le transport, la fabrication d'équipement et de navires, les services vétérinaires et de plongée, sans parler du personnel scientifique hautement compétent nécessaire dans les régions pour faire différents travaux de recherche et de développement pour appuyer l'industrie. Le volume et la valeur de la production au Canada atlantique entre 2000 et 2003 sont présentés au Tableau 1.

Tableau 1 : Production salmonicole au Canada atlantique – 2000 – 2003

Année	Terre- Neuve et Labrador		Nouvelle-Écosse		Nouveau-Brunswick		TOTAL	
	Volume (t)	Valeur ('000)	Volume (t)	Valeur ('000)	Volume (t)	Valeur ('000)	Volume (t)	Valeur ('000)
2000	670	4 962	3 425	18 893	29 100	181 500	33 195	205 355
2001	1 092	5 200	2 614	14 361	33 900	180 010	37 606	199 571
2002	1 270	6 132	1 951	12 504	38 900	194 500	42 121	213 136
2003	1 450	6 670	5 210	26 874	33 100	179 000	39 760	212 544

Nota : Quantité et valeur produites sur les emplacements sans les écloséries ou les produits à valeur ajoutée.

Source - 1) *Statistiques sur l'aquaculture, 2003, Catalogue no. 23-222-XIE Statistique Canada*

2) *Ministère de l'Agriculture et des Pêches de Nouvelle-Écosse*

3.6 Historique sur les défis récents de l'industrie

Le rendement économique de l'industrie aurait certainement été plus grand si l'industrie n'avait pas rencontré plusieurs défis graves en commençant par l'anémie infectieuse du saumon (AIS) dans la région en 1997. Au cours des trois dernières années, l'industrie a dû relever un nouveau défi causé par l'augmentation de la production et de la concurrence en provenance du Chili et ensuite par la hausse rapide du dollar canadien par rapport au dollar américain sans parler de la diminution importante de la demande à la consommation en raison des rapports et des campagnes qui mettent en doute la sécurité des produits de la salmoniculture. L'incidence cumulative de ces défis a été à la source des pertes subies par les producteurs; ces pertes représentent des dizaines de millions de dollars au cours des trois dernières années ainsi qu'une perte prévue pour 2005 parce que le volume et la demande devraient avoir une incidence sur l'industrie cette année.

3.6.1 Pertes dues à la maladie et aux conditions météorologiques

La maladie et les mauvaises conditions météorologiques ont forcé l'éradication ou ont causé la perte de stocks de saumons, en l'absence d'assurance adéquate, de programme de gestion des risques commerciaux ou de programme gouvernemental cohérent d'indemnisation. La maturation précoce du poisson et la faible croissance des saumons durant des hivers extrêmement froids ont parfois

donné un produit de taille inférieure à la taille optimale, qui a été vendu à un prix à la livre inférieur à celui du produit récolté à la taille optimale. Depuis la fin du dernier programme fédéral-provincial d'aide financière en cas de catastrophe (de 1998 à juillet 2001), l'industrie a dû encaisser les pertes attribuables aux éradications imposées pour lutter contre l'AIS.

3.6.2 *Couverture médiatique négative et effets sur la demande des consommateurs*

Dans divers marchés, la demande des consommateurs pour les produits de saumon d'élevage a considérablement baissé en réaction aux rapports publiés en 2004 faisant état de concentrations élevées de biphényles polychlorés (BPC) et d'autres produits chimiques dans le saumon d'élevage et aux campagnes menées par des organisations environnementales non gouvernementales (OENG) qui mettent en doute la salubrité du saumon d'élevage. Dominé par l'industrie salmonicole du Canada atlantique, le marché créneau des restaurants gastronomiques aux États-Unis a été particulièrement touché, car beaucoup de grands chefs cuisiniers se sont inquiétés de l'intégrité de leur entreprise. Les ventes ont baissé de façon marquée dans certaines régions du Canada, notamment dans le sud de l'Ontario, où la baisse aurait atteint 50 pour cent pendant plusieurs mois.

3.6.3 *Concurrence en provenance du Chili*

Le Chili est un producteur à faible coût, ce qui représente des avantages substantiels au niveau du coût de la main-d'oeuvre et des provendes. Le Chili a exporté 75 pour cent de ses 500 000 tonnes de production aux États-Unis et au Japon en 2004. Si certains de ses avantages au niveau des coûts sont contrecarrés par les distances le séparant du grand marché du poisson frais d'Amérique, les producteurs du Chili continuent d'expédier plus de 1 700 tonnes par semaine aux É.-U., principalement sous forme de filets. L'industrie continue d'intégrer ses opérations à une diversification au niveau de la santé offerte par le poisson et une production à valeur ajoutée. Le Chili a été particulièrement dynamique au niveau du développement de son marché auprès de l'UE, triplant ses exportations à 32 000 tonnes entre 2003 et 2004. Mais le 6 février 2005, l'Union Européenne (UE) a annoncé la mise en place de mesures de sauvegarde sur toutes les importations de saumon en établissant un prix minimum sur les importations ainsi que des quotas s'appliquant aux importations par pays et des droits spéciaux lorsque les quantités dépassent les quotas. Cela pourrait avoir une incidence sur les exportations en provenance du Chili et de la Norvège à destination de l'UE avec une plus grande quantité de produits qui seraient acheminées vers les É.-U. Le Chili sera cependant grandement touché par les hausses subites du coût des carburants, les exportations vers les États-Unis étant faites par fret aérien.

3.6.4 *Organisations environnementales non gouvernementales (OENG)*

L'industrie mondiale de l'aquaculture rencontre des pressions soutenues en provenance des OENG qui mettent au défi l'engagement pris par l'industrie au niveau de l'environnement et des normes de sécurité des aliments. En 2004, l'industrie de la salmoniculture en particulier, a subi des attaques portant sur les niveaux élevés de BPC et l'éther diphénylique polybromé dans la salmoniculture.

Les consommateurs ont réagi en évitant les produits de la salmoniculture et en mettant en question les connaissances générales concernant les avantages pour la santé connexe à ce produit. L'industrie du saumon sauvage, notamment en provenance de l'Alaska, a tiré parti de cette situation, profitant de l'occasion pour promouvoir de façon particulière ses produits tant au niveau de la vente au détail qu'aux services alimentaires. La demande a été touchée de façon négative pendant la plus grande partie de 2004. L'industrie et les analystes du marché croient que les répercussions de cette publicité ont commencé à disparaître, mais il faut certainement prévoir que d'autres questions similaires surgiront éventuellement.

3.6.5 Consolidation du commerce

La consolidation des distributeurs et des utilisateurs (détaillants et services alimentaires) et l'absence de marque reconnaissable pour identifier l'industrie fait que les prix sont laissés entre les mains des acheteurs. Le produit du Canada atlantique est un produit de première qualité et il est considéré comme « réellement frais » en raison de la proximité de son marché; mais le marché n'est pas toujours prêt à appuyer une source particulière du produit par rapport aux autres sources parce que cela nuit à sa capacité de négocier ou de remplacer les produits au besoin.

3.6.6 Marché de la vente au détail

L'émergence continue des magasins à l'achat en grandes quantités avec des comptoirs de poisson et de fruits de mer qui remplacent les petits marchés spécialisés de poissons et de fruits de mer a souvent abouti à des carences au niveau de la formation du personnel qui ne sait pas comment vendre les poissons et les fruits de mer. Lorsqu'on tient compte de ces facteurs et du fait que les consommateurs sont mieux informés, l'industrie est extrêmement vulnérable parce qu'elle n'est pas en mesure de fournir des messages précis au moment où les questions de santé surgissent tel que décrit ci-dessus. Elle a également moins de chances de faire connaître l'origine du produit. Mais les nouvelles dispositions concernant l'étiquette du pays d'origine (avril 2005) imposées par les États-Unis devraient aider à promouvoir le produit canadien.

3.6.7 Récoltes obligatoires

Les récoltes obligatoires en raison de maladie ou de mortalité font souvent que le produit est mis sur le marché non pas à la suite d'une demande du marché, mais dans le but de tenir compte de la production et des besoins au niveau de la santé du poisson. L'absence de programme de compensation pour répondre aux récoltes obligatoires se traduit souvent par une diminution des prix, ce qui donne encore une fois un plus grand pouvoir d'achat aux acheteurs.

Même si l'incidence relative des défis notés ci-dessus varie d'une année à l'autre, ces défis ont manifestement eu une incidence économique cumulative sur l'industrie salmonicole au Canada atlantique. Ces répercussions se sont produites au cours d'une période très courte et elles n'ont pas donné à l'industrie le temps d'absorber l'impact comme il se doit ou le temps de s'ajuster à ces chocs.

3.7 Élevage d'autres espèces de poissons au Canada atlantique

Même si la salmoniculture a eu beaucoup de succès, de nombreux travaux de recherche et de développement ont été faits au niveau de la culture d'autres espèces de poissons, comme la morue, l'aiglefin, le flétan de l'Atlantique et l'esturgeon à museau court. Le développement commercial de ces espèces contribuerait beaucoup à la croissance de l'aquaculture en plus de permettre une diversification de l'industrie salmonicole, réduisant ainsi le risque au niveau biologique et du marché connexe à une production limitée à une seule espèce. Si l'appui approprié est accordé, les prévisions indiquent que l'industrie des autres espèces pourrait représenter près de 120 millions de dollars par année au cours des 5 à 10 prochaines années. La création d'emploi au Canada atlantique rural pourrait dépasser le cap des 200 emplois à plein temps, ce qui produirait des revenus d'impôt pour le gouvernement et des possibilités économiques pour les Canadiens et les Canadiennes de la région de l'Atlantique.

Le travail accompli au cours des 10 dernières années s'est traduit par une production cohérente de poissons juvéniles pour l'empeisonnement de la mer avec une production juvénile de pointe, voisine de 500 000 de poissons par année. Les recherches faites sur la croissance à des emplacements marins et sur la façon d'améliorer l'efficacité de la production de même que le développement du stock de géniteurs (génétique) puisque chaque espèce reste à 1-2 générations de leurs équivalents sauvages, la santé des poissons nécessite encore certains travaux avant que la commercialisation ne puisse se faire.

4. Une industrie en crise

4.1 Rendement financier et perspectives

4.1.1 Évaluation financière de l'industrie

Par le truchement du mandat du groupe de travail, une firme de comptables agréés a été retenue pour quantifier l'incidence financière que l'industrie a connue depuis 2002 et ce qu'on prévoit pour 2005. Environ 86 % des emplacements opérationnels au Canada atlantique ont fait l'objet d'un examen.

Les résultats indiquent qu'une partie significative de l'industrie est défiée par des facteurs indépendants de sa volonté. Dans le secteur agricole, la programmation existe pour aider les fermiers terrestres à traiter les défis semblables.

Une diminution constante des bénéfices non répartis et de l'avoir des actionnaires est un signal très clair de la fragilité croissante de ce secteur. Cette réduction nuit à la capacité d'emprunt des entreprises pour financer leurs opérations et les immobilisations pour suivre la cadence des concurrents. Une érosion continue des bénéfices et de l'avoir peut avoir de graves conséquences : une implosion du secteur avec des pertes importantes d'emplois correspondants.

Depuis la mise sur pied du groupe de travail, deux écloseries et deux entreprises d'engraissement des saumons en Nouvelle-Écosse ont été mises sous séquestre et une autre écloserie a perdu son contrat d'engraissement pour une entreprise du Nouveau-Brunswick et elle n'a pas de ventes dans ses livres pour 2006. Au cours de cette même période, au Nouveau-Brunswick, trois emplacements marins ont été mis sous séquestre et au moins deux écloseries ont maintenant des problèmes parce qu'elles n'ont pas de vente pour 2006.

4.1.2 2005 – Plans d'empoisonnement et incidences économiques

On prévoit qu'environ 14 millions de saumoneaux ont été libérés chaque année de 1999 à 2004 au Canada atlantique. Si la production de l'état du Maine est prise en considération, l'empoisonnement pour la région a connu son sommet en 2002 avec environ 20 millions de saumoneaux. Chaque année, la production salmonicole (en tonnes) pour le Canada atlantique et la valeur correspondante à la ferme est présentée à la Figure 1. Les valeurs pour les années 2005 à 2007 sont des estimations; ces valeurs sont valables à condition que l'industrie reste stable et que le nombre de saumoneaux empoisonnés chaque année au Canada atlantique reste voisin de 14 millions; mais la production pour 2007 vaut pour un maximum de 12 millions de saumoneaux disponibles pour la région en 2005. Une barre additionnelle verte reflète le nombre de tonnes prévu si seulement 7 millions des saumoneaux disponibles sont empoisonnés; la valeur connexe de la production est montrée comme point additionnel. On note que l'empoisonnement des saumoneaux est indiqué pour l'année de récolte connexe et que l'empoisonnement réel se serait produit pour les deux années antérieures. On note également que si les dépeuplements ordonnés en raison de l'AIS se sont produits au cours de toutes les années indiquées, un nombre beaucoup plus grand, environ 3 millions de poissons, ont dû être éliminés dans les poissons récoltés en 2004, si bien qu'un nombre moins grand de poissons se sont rendus sur le marché.



Saumoneau de saumon atlantique

En 2005, la production totale de saumoneaux est diminuée à 13 millions et 12 millions peuvent être empoisonnés au Canada atlantique; le dernier million est destiné aux élevages du Maine. Compte tenu des défis financiers actuels que l'industrie rencontre, on prévoit que 40 pour cent de la production de saumoneaux (5 millions) risquent de ne pas se rendre dans les emplacements marins. Si tel est le cas, l'empoisonnement des 7 millions de saumoneaux représente une diminution très importante de la production à 25 600 tonnes et la valeur étant de 113 000 000 de dollars. Les pertes possibles de revenus sont présentées au Tableau 2.

Figure 1 : Production annuelle et valeur à la ferme de la salmoniculture au Canada atlantique

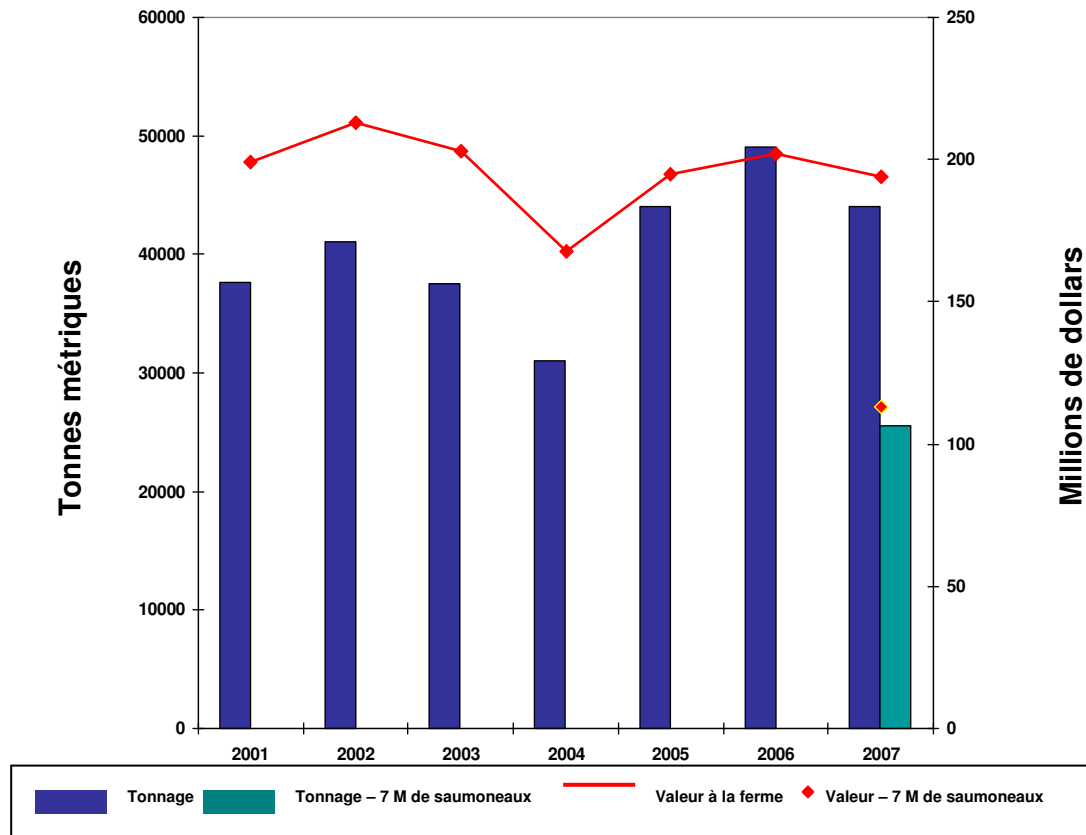


Tableau 2 : Incidence de la réduction des saumoneaux de l'Atlantique en 2005 sur la production de l'industrie et la valeur en 2007

Empoisonnement de saumoneaux dans la région de l'Atlantique	Récolte estimative (tonnes)	Valeur estimative à la ferme (dollars canadiens)
12 000 000	44 000	193 800 000
7 000 000	25 600	113 050 000

La production des écloséries en 2005 pour le Canada atlantique est évaluée à 13 millions de saumons de l'Atlantique en provenance de 24 écloséries et environ 2,4 millions de truites arc-en-ciel pour l'empoisonnement marin. Un sommaire des écloséries situées dans chaque province et la capacité totale de production sont décrits aux Tableaux 3 et 4.

Tableau 3 : Capacité de production des écloseries de saumon de l'Atlantique au Canada atlantique

Province	Nombre d'écloseries
Nouvelle-Écosse	8
Terre-Neuve et Labrador	2
Nouveau-Brunswick	21
Nombre total d'écloseries	31
Capacité totale de production	16 000 000

Tableau 4 : Capacité de production des écloseries de truite arc-en-ciel au .. Canada atlantique

Province	Nombre d'écloseries
Nouvelle-Écosse	4
Ile-du-Prince-Édouard	1
Nombre total d'écloseries	5
Capacité totale de production	2 400 000

La capacité totale de production annuelle de saumoneaux est évaluée à 16 millions (sans compter la production du Maine) par les 31 écloseries situées dans l'ensemble de la région de l'Atlantique. Compte tenu de l'état financier actuel d'un certain nombre d'écloseries et du manque de ventes possibles, la production réelle pourrait être réduite de 6 350 000, soit environ 3 millions de moins que le nombre déjà faible disponible pour l'empoissonnement du printemps de 2005. En se basant sur ces informations, la production de saumons et de truites arc-en-ciel du Canada atlantique pourrait être réduite à 9 millions pour 2006.

La perte de la part de marché aux États-Unis en raison de la production de la Norvège et du Chili sera aggravée par le manque de production simultanée du Canada atlantique. Par conséquent, il est très important de s'assurer qu'un nombre maximum de saumoneaux disponibles soit transféré aux emplacements marins pour leur engraissement dans le but de maintenir la part de marché aux États-Unis.

L'année 2004 et le début de 2005 sont uniques dans l'industrie en raison des faillites d'entreprises notées dans chacune des trois provinces atlantiques qui produisent du saumon. Au cours de cette période, il y a eu sept faillites d'entreprises. Avant cette période, il n'y avait eu qu'un nombre minimal de faillites et en général, ce sujet était virtuellement inconnu dans cette industrie.

D'autres entreprises risquent d'être en faillite si elles ne peuvent pas obtenir le financement pour l'empoissonnement des saumoneaux au cours du printemps pour poursuivre leurs activités. Compte tenu de la situation financière actuelle, il est devenu difficile de trouver des acheteurs de ces éléments d'actif (comme les emplacements marins) des entreprises en faillite ou des entités qui acceptent de financer les lignes de fonctionnement pour le cycle d'engraissement des deux

prochaines années. Les dommages indirects causés par les faillites d'entreprises sont importants pour toutes les entreprises et cela pourrait signifier que les lignes de fonctionnement et les mouvements de trésorerie subiront des pressions.

4.2 Incidence sur les industries de soutien

Les effets secondaires des pertes d'entreprises, des pertes d'emploi et des pertes de revenus d'impôt toucheront les industries de soutien, comme les installations de conditionnement, le transport, les services vétérinaires, la production de provendes et la fabrication d'équipement, la plongée, la recherche et bien d'autres secteurs. Par exemple, l'empoissonnement réduit de saumoneaux réduira les revenus des fabricants de provendes, le volume leur permet de réduire leurs coûts d'exploitation. Par ailleurs, certaines entreprises de provendes ont accordé des crédits d'exploitation aux entreprises d'engraissement; certains de ces crédits ne pourront pas être récupérés. Si l'incidence de ce qui précède se fait sentir dans la région, l'incidence la plus grande se fera sentir dans les collectivités côtières rurales.

4.3 Incidence sur la diversification et la croissance de l'industrie

La pression financière a également fait en sorte que l'industrie n'est plus en mesure d'investir dans sa diversification et dans les nouvelles technologies innovatrices qui sont considérées comme essentielles pour rester à la fine pointe de l'aquaculture internationale. Cela a eu une incidence grave sur la diversification et l'adoption d'autres espèces, comme l'esturgeon, la morue, le flétan et l'aiglefin, où une grande partie des investissements avaient été faits par l'industrie et le gouvernement. Les travaux de développement et l'utilisation de technologies d'élevage en mer ont également été touchés à cet égard. Les possibilités perdues à la suite de cette incidence sur la diversification et le développement de nouvelles technologies sont importantes.

4.3.1 Émergence d'autres espèces

La production d'autres espèces au Canada atlantique jusqu'ici a été en grande partie accomplie par le secteur privé en collaboration avec le financement public destiné à la recherche. En 2003, les opérations tenues dans les trois provinces offraient 130 postes à plein temps. Le partenariat entre le gouvernement, le monde universitaire et le secteur privé avait réalisé un niveau d'optimisme comme quoi ces espèces étaient à l'orée de la commercialisation et une croissance importante était imminente.

La fin des travaux de développement précommercial s'est traduite par des pertes financières importantes pour les écloséries et les emplacements marins connexes. L'industrie doit supporter des millions de dollars en frais de recherche engagés par le secteur privé au cours des 5 à 10 dernières années, ce qui a fait monter le coût de production des poissons juvéniles. Les tentatives d'engraissement en mer ont été limitées en raison du manque de ressources financières pour entreprendre ces opérations.

La situation financière actuelle de l'industrie salmonicole et l'absence de programme public dédié au développement précommercial, s'est traduit par une réduction rapide et considérable des efforts consacrés aux autres espèces. Dans le cas du flétan, le nombre de poissons juvéniles qui se trouvent aux emplacements marins est passé d'un maximum de 50 000 en 2003 à zéro en 2004. Par ailleurs, deux des trois écloseries de flétan ont cessé leurs opérations en 2004 en raison des



Aquaculture de l'aiglefin

pertes financières. Au niveau de l'aiglefin, où la production a atteint son maximum au moment où les poissons se trouvaient dans quatre emplacements marins, seulement un emplacement avait des poissons en stock en 2004 et aucun poisson n'était en stock en 2005. Pour la morue, le nombre d'emplacements marins comportant des poissons reste limité, deux ou trois dans tout le Canada atlantique, et le développement de la plus grande écloserie commerciale de la région à Terre-Neuve et Labrador est arrêté. Les activités de recherche et de développement au CNR de Sandy Cove (N.-E.) et à l'Institut des zones côtières de Shippagan (N.-B.) ont été réduites très considérablement en 2004.

Si rien n'est fait, les connaissances acquises concernant la production des autres espèces seront perdues parce que le personnel formé trouvera d'autres emplois dans d'autres juridictions, ce qui leur permettra de développer la production d'autres espèces dans d'autres pays, le Canada étant laissé en arrière. Le secteur du flétan a déjà commencé à vivre cette situation; le personnel principal quitte le Canada pour aller travailler aux États-Unis avec le transfert connexe des poissons juvéniles qui quittent le pays. On croit que le nombre d'emplois connexes aux autres espèces au N.-B., en N.-É. et à Terre-Neuve et Labrador a déjà diminué de 50 pour cent

4.2.3 Technologie de production en mer

Plusieurs emplacements sur la terre ferme, notamment dans la Baie de Fundy, ont atteint la limite pratique de production de poissons d'élevage compte tenu de la concentration des entreprises rattachées à l'océan dans cette région. Les défenseurs de l'industrie, les ministères des gouvernements fédéral et provinciaux ont étudié conjointement les possibilités d'avoir des élevages à plus grande énergie en mer dans le but d'identifier les défis au niveau physique et de la réglementation et pour déterminer leur caractère pratique et leur viabilité économique. Les conclusions préliminaires découlant des recherches et des analyses des facteurs techniques et de réalisation économique des élevages de saumons en mer confirment que c'est un concept viable; en fait, cela pourrait être un composant important pour la durabilité à long terme de l'industrie salmonicole au Canada atlantique. Le déménagement des élevages salmonicoles en mer réduirait de beaucoup les risques connexes aux élevages sur la terre ferme. Par

ailleurs, les élevages pourraient être plus grands, ce qui permettrait aux éleveurs de profiter des économies d'échelle.

Pour tirer parti de ces avantages, la prochaine étape de l'élevage en mer du saumon demande un examen à pleine échelle de l'équipement de production en mer et de prévoir les rendements des modèles des entreprises. Mais l'état financier actuel de l'industrie a restreint sa capacité d'obtenir les capitaux nécessaires pour installer et exploiter les emplacements prototypes en mer pendant une période de validation raisonnable. La conception, l'ingénierie et la fabrication de la cage, de la technologie d'alimentation et d'ancrage ont été exécutés par les élevages locaux qui ont une compréhension approfondie des conditions locales uniques.



Cage d'élevage marin du saumon atlantique

La démonstration avec succès de ce concept pourrait fournir des possibilités de croissance additionnelle pour l'industrie au Canada atlantique en plus de créer un marché pour l'équipement hautement perfectionné d'engraissement et d'alimentation conçu et fabriqué dans cette région. Malheureusement, la gravité croissante de la crise financière qui étouffe l'industrie salmonicole a considérablement réduit la capacité de l'industrie d'investir dans le perfectionnement de la technologie d'élevage en mer, malgré ses promesses et sa possibilité d'améliorer la probabilité d'élevage du saumon au Canada atlantique.

4.3.3 Progrès technologiques

L'élevage du saumon de l'Atlantique est une industrie relativement nouvelle; elle a surgi après les premiers essais entrepris vers la fin des années 1970. Les progrès importants réalisés dans bien des secteurs touchent la conversion des provendes, le perfectionnement technologique, l'amélioration du rendement environnemental, le développement du stock de géniteurs et la gestion de la santé de poissons (vaccins et diagnostic); tout cela s'est produit au cours des 30 dernières années. Pour que l'industrie reste concurrentielle, il est important que les investissements faits dans ces secteurs puissent être faits par le secteur privé et le gouvernement. Les investissements dans ces secteurs permettront à l'industrie salmonicole du Canada atlantique d'améliorer la rentabilité et de rester à la fine pointe de la technologie.

4.4 Incidence sur les collectivités rurales

Comme on l'a déjà souligné dans ce rapport, presque toutes les activités rattachées directement à l'aquaculture, à l'industrie salmonicole et au développement d'autres espèces se font dans les collectivités rurales et côtières, ce qui est une partie vitale de l'économie du Canada atlantique. Une contraction importante de l'industrie aurait une incidence directe sur ces collectivités, dont plusieurs comptent entièrement sur l'élevage du poisson comme activité économique primaire. Trois exemples de collectivités sont fournis ci-dessous pour illustrer comment l'industrie salmonicole a pris de l'importance et ce qui pourrait être perdu si l'industrie n'est pas stabilisée.

4.4.1 Comté de Charlotte au Nouveau-Brunswick

À partir du milieu des années 1980, le comté de Charlotte, dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick, a connu une croissance économique importante en raison de l'industrie salmonicole. Si cette région rurale était autrefois considérée comme l'une des régions les plus pauvres du Nouveau-Brunswick, ce comté est aujourd'hui un centre important d'aquaculture au Canada. En fait, sa croissance économique est si considérable qu'il faut aujourd'hui recruter des travailleurs de l'extérieur de la région.

Plusieurs comparaisons statistiques démontrent ce point¹. De 1986 à 2001, le taux de participation du comté de Charlotte a augmenté de 3,8 pour cent, soit juste sous la croissance du taux de participation du secteur métropolitain de Moncton. Au cours de cette même période, le niveau d'emploi a augmenté de près de 24 pour cent, soit juste en peu moins que la croissance du niveau d'emploi dans les villes plus grandes du Nouveau-Brunswick. Mais par-dessus tout, le pourcentage des personnes recevant un revenu d'emploi et qui ont travaillé à plein temps et pendant toute l'année a augmenté de près de 27 pour cent entre 1986 et 2001, soit le deuxième plus important taux de croissance au Nouveau-Brunswick. Mais encore plus important, il faut souligner la chute vertigineuse dans le comté de Charlotte du taux de chômage, taux qui était le plus élevé de tout le Nouveau-Brunswick entre 1986 et 2001.

Aujourd'hui, plusieurs des plus gros employeurs du comté de Charlotte sont impliqués directement ou indirectement dans le secteur de l'aquaculture². Par ailleurs, l'aquaculture représente plus de 3 000 emplois à plein temps dans la région, ce qui représente jusqu'à 25 pour cent de toute la main-d'oeuvre^{3, 4}.

¹ Desjardins, P.-M. A Socio-Economic Profile of Atlantic Canada: Characteristics of Rural and Urban Regions, With Implications for Public Policy – A Statistical Appendix. Canadian Institute for Research on Regional Development. Mars 2005.

² Fundy Region Development Commission Inc. En ligne: http://www.frdc.ca/our_economy.htm . le 24 avril 2002.

³ Cooke, G. et L. Stewart. *Présentation au Comité permanente sur les pêches et les océans*. Ottawa, Ontario: Chambre des communes le 6 décembre 2001. En ligne: <http://www.parl.gc.ca/InfoComDoc/37/1/FOPO/Meetings/Minutes/FOPOmn34%281413%29-F.htm>

⁴ Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA). Communiqués, le 17 septembre, 1998. En ligne: <http://www.acoa.ca/f/media/press/press.shtml?958>

En 2000, l'industrie salmonicole a produit des emplois directs représentant 1 683 années-personnes (AP), soit : 19 écloséries : 157 AP; 41 entreprises d'élevage ayant 91 emplacements marins pour des cages : 624 AP; 10 usines de conditionnement : 537 AP; des services directs : 240 AP; et la vente, l'administration et les autres secteurs : 125 AP. La rémunération, les salaires et les dépenses au titre des avantages sociaux pour ces emplois directs ont été évalués à 47 millions de dollars.⁵

Dans les industries de fournitures et des services connexes, comme la construction de navires, la fabrication de filets et de cages, les ateliers d'usinage, etc., quelque 2 962 emplois additionnels ont été créés. Si l'on pense que la rémunération des emplois indirects est basée sur le revenu moyen en provenance des données du recensement, ces postes ajouteraient près de 46 millions de dollars au livre de paie de la région.

Actuellement, comme bien des entreprises de l'industrie salmonicole de la région se retrouvent dans une situation financière précaire, une grande partie du progrès atteint dans le comté de Charlotte au cours des 20 dernières années est en danger. Plusieurs entreprises du comté ont déjà déclaré faillite et les mises à pied d'employés ont déjà commencées. Une diminution très importante de l'industrie au cours des prochains mois pourrait également mener à une chute importante de la population locale, ce qui éroderait l'assiette fiscale en plus de compromettre l'infrastructure financière publique.

4.4.2 *Baie d'Espoir, Terre-Neuve et Labrador*

À Terre-Neuve et au Labrador, la région de Baie d'Espoir / Connaigre, sur la côte est de la partie île de la province, est le centre d'élevage des salmonidés. Compte tenu de la grande quantité de côtes et d'emplacements et compte tenu de l'historique de l'industrie maritime, l'industrie de l'aquaculture et des services connexes et les industries d'approvisionnement se sont développées ici. En 2004, plus de 300 personnes y avaient un emploi et 50 pour cent de ces emplois se situaient au niveau de la production, le reste travaillant dans les secteurs du conditionnement et du soutien. Les entreprises locales fournissent les services de plongée, des services de camionnage, des experts-conseils en gestion et la fabrication des cages et des filets. Les secteurs des services indirects comprennent les magasins de vente au détail, les restaurants et les hôtels qui tirent parti des activités générées par l'industrie locale de l'aquaculture des salmonidés.

L'industrie de l'aquaculture est en place depuis le début des années 1990; c'est pourquoi une main-d'oeuvre stationnaire et hautement formée s'est établie dans la région. Dans une industrie où les connaissances sont indispensables, comme l'aquaculture, les possibilités locales d'emploi attirent les jeunes gens en plus de contribuer à la durabilité des collectivités locales de cette région. Par ailleurs, l'emploi dans l'aquaculture locale a fourni des possibilités aux résidents de rester

⁵ Stewart, L. *Salmon Aquaculture in New Brunswick. Natural Development of Our Marine Heritage*. Aquaculture Strategies Inc. 2001.

dans leur région et ne pas devoir s'expatrier pour trouver un travail saisonnier, ce qui est complètement différent de certaines autres collectivités rurales qui n'ont pas cette possibilité économique.

On prévoit qu'en 2005, l'industrie prendra de l'expansion, ce qui aura une incidence positive sur l'aquaculture pour une région débordant le secteur de Baie d'Espoir. Un patelin voisin, Baie Fortune, a été identifié comme secteur primaire pour une expansion au cours des 5 à 8 prochaines années; de nouvelles collectivités, comme Belleoram et Pool's Cove, attendent avec impatience l'occasion de connaître les avantages économiques de cette industrie.

4.4.3 Clark's Harbour, Nouvelle-Écosse

Scotian Halibut est une entreprise privée qui a commencé ses activités en 1998 et qui a établi une écloserie de flétan à Clark's Harbour; il s'agit d'une installation sur la terre ferme d'engraissement à Lower Woods Harbour, un centre voisin. Ces installations produisent du flétan juvénile de l'Atlantique et du flétan frais de l'Atlantique pour le marché nord-américain. Scotian Halibut est la plus grande écloserie marine au Canada et le deuxième plus grand producteur de flétan juvénile au monde. Scotian est également le seul producteur de flétan pour le marché du Canada pour le moment.

Depuis sa création, l'entreprise a eu une incidence importante sur l'économie locale. Elle a contribué à la migration vers la Nouvelle-Écosse rurale de personnes et de familles ayant fait des études; certaines de ces personnes vivaient auparavant à l'extérieur du Canada atlantique. Scotian Halibut a également créé de l'emploi pour des gens qui recevaient autrefois des prestations d'assurance sociale à la suite de la fermeture de la pêche du poisson de fond. L'entreprise a favorisé l'établissement d'un programme d'études de niveau secondaire en aquaculture pour aider les étudiants à trouver des carrières dans les industries qui se trouvent dans leurs collectivités de résidence.

4.5 Infrastructure portuaire et en jetées

L'existence du système portuaire pour les petites embarcations (PPE) n'a jamais été conçue pour répondre aux besoins des navires ou des charges opérationnelles de l'industrie de l'aquaculture. La sécurité de tous les utilisateurs des installations portuaires, la capacité des structures des jetées de résister aux lourdes charges, la concurrence pour l'espace, la biosécurité pour l'industrie de l'aquaculture et les questions de responsabilité opérationnelle sont une source d'inquiétude pour les agences gouvernementales, les opérateurs de port locaux et les clients.

L'infrastructure portuaire avait été conçue pour répondre aux besoins de l'industrie de la pêche côtière locale dont le navire de travail mesurait 45 pieds et avait un pont ouvert tandis qu'aujourd'hui, les navires d'aquaculture vont des nombreux petits navires jusqu'aux barges de travail spécialement conçues. Comme les grands navires en acier et les allèges/barges ne peuvent pas avoir un mouillage sûr à côté



Barge d'alimentation

des petites embarcations en fibre de verre ou en bois, il faut s'attendre à avoir des dommages en pareil cas.

Dans certains cas, comme dans le secteur de Grand Manan Island au Nouveau-Brunswick, les champs d'amarrage sont utilisés dans un secteur portuaire relativement non protégé pour recevoir les navires d'aquaculture de plus grandes dimensions et ainsi minimiser le surpeuplement des jetées. Il y a des situations à Terre-Neuve où une seule jetée est utilisée par les pêcheurs locaux pour décharger leur cargaison, par le service de traversier provincial et par les entreprises locales d'aquaculture.

Quantitativement, dans la Baie de Fundy, 40 000 tonnes de saumons arrivent à la côte à 10 à 15 jetées, par rapport à un tonnage similaire de homards qui arrivent à la côte à plus de 700 jetées à travers le Canada atlantique. Par ailleurs, ces mêmes rares sites traitent de 50 à 60 000 tonnes de provendes et des millions de saumoneaux qui sont transportés à destination des cages. Le transfert de telles quantités de matériel nécessite des milliers de déplacements de camions et de navires, ce qui impose un nouveau stress tant pour les mouillages que les services de déchargement dans un système portuaire actuellement occupé. L'équipement à grand risque, le déchargement des provendes et les chargements lourds sont monnaie courante dans les quatre grands ports administrés par l'autorité portuaire de Grand Manan.

Comme on l'a déjà indiqué dans ce rapport, l'industrie salmonicole rencontre des pressions critiques dans un marché concurrentiel. Mais la disponibilité d'installations portuaires adéquates est un facteur crucial si on veut relever avec succès ces défis et les besoins d'une industrie de l'aquaculture en croissance.

La direction des ports pour les petites embarcations, MPO, est responsable du développement, du maintien et de la gestion des ports où s'amarrent les navires de pêche commerciale. Ce mandat et le rôle de la direction pour appuyer l'industrie de l'aquaculture actuelle et en croissance font l'objet d'une analyse. Il faut avoir un financement important dans le cadre d'un mandat élargi pour appuyer l'industrie de l'aquaculture.

Il est également possible que certaines formes d'accord de partage des coûts avec d'autres agences du gouvernement et de l'industrie soient considérées comme les plus appropriées, compte tenu des niveaux de financement et des pressions exercées sur les programmes. En se basant sur l'expérience acquise où l'APECA et le MPO ont oeuvré ensemble pour mettre en place l'infrastructure des jetées requise pour l'industrie de l'aquaculture, les deux ministères discuteront des rôles appropriés dans ce secteur dans le contexte de la stratégie du MPO pour l'infrastructure pour les petites embarcations et les programmes de l'APECA et la disponibilité des ressources.

Les autres activités destinées à essayer de résoudre la situation comprennent la retention des services d'un expert-conseil sur les salmonidés de Terre-Neuve et du Labrador pour examiner les défis et les besoins en infrastructure marine futurs dans le secteur des salmonidés et d'oeuvrer avec les autorités portuaires pour établir un projet à long terme en consultation avec les agences gouvernementales.

Dipper Harbour, au Nouveau-Brunswick, est un exemple de conflit entre la pêche commerciale et les défenseurs de l'aquaculture. Une grande quantité de homards est déchargée à cet emplacement et les homards sont entreposés dans les eaux du port. Les espaces pour le service et le mouillage sont limités et les utilisateurs de la pêche commerciale hésitent à permettre les activités d'aquaculture dans le port en raison de leur crainte des dommages que leurs navires et leurs homards pourraient subir. Les pêcheurs sont également inquiets au sujet des produits désinfectants qui sont utilisés pour nettoyer les navires d'aquaculture et qui pourraient avoir une incidence négative sur les crustacés vivants entreposés dans le port. Il n'y a pas d'harmonie opérationnelle à cet emplacement.

5. Demain

5.1 Système de gestion de l'élevage

Les circonstances et les événements actuels sont tels que l'industrie salmonicole du Canada atlantique a besoin d'un engagement qui mène à une stabilisation. Pour avoir éventuellement une industrie axée sur le marché, le système de gestion de l'élevage de cette industrie comprend la taille des emplacements, la consolidation et la gestion de la santé des poissons, un rendement fondé sur les normes environnementales et des codes de pratique; pour cela, il faudra apporter des modifications. En retour, cela doit être reflété dans l'intendance, la gestion et les règlements. Ces changements doivent être apportés pour appuyer la planification de la production en fonction des conditions prévues pour les marchés, pour renforcer la position financière; pour appuyer la production existante et pour fournir une base solide de croissance; pour permettre et appuyer la diversification des espèces; pour appuyer l'intégration avec les autres utilisateurs du milieu côtier; et pour appuyer l'élaboration et la mise en application d'une planification à long terme de l'industrie et des entreprises.

Pour permettre à l'industrie de baser la production salmonicole sur les principes axés sur le marché, plusieurs secteurs du système de gestion de l'élevage peuvent exiger la réforme structurale comme suit.

5.1.1 *Système sur l'emplacement*

Les emplacements marins doivent être organisés par rapport à un système de gestion efficace des baies en se basant sur un milieu biophysique, la gestion du risque (quant à la santé des poissons et à l'environnement) et les besoins en infrastructure. En vertu de ce système, il faudra peut-être jumeler trois emplacements par année paire et faire une rotation et (ou) utiliser les écloseries pour appuyer l'engraissement complet des saumons tout en éliminant les inquiétudes au niveau du report, ce qui donnerait aux éleveurs la flexibilité voulue pour récolter les poissons en fonction du calendrier du marché plutôt qu'en fonction d'un calendrier de production. En outre, le système d'emplacements sera conçu de manière à permettre une intégration avec les autres utilisateurs des ressources côtières.

5.1.2 Taille de l'emplacement

La taille des emplacements sera basée principalement sur les besoins physiques au niveau des cages, de l'infrastructure et des opérations. Une gestion connexe basée sur le rendement et un système de règlements donnera aux éleveurs la flexibilité opérationnelle permettant de maximiser le potentiel physique et environnemental de l'emplacement pour élever le saumon. Les éleveurs devront maintenir un niveau élevé de qualité de l'emplacement au plan environnemental et les normes de santé pour le poisson.

5.1.3 Consolidation

La réforme structurale de l'industrie entraînera une consolidation et (ou) une harmonisation des opérations qui se déroulent sur les emplacements existants dans le système pour connaître les changements qui devront être apportés pour avoir une industrie salmicole axée sur le marché. La méthode de consolidation sera mise en application dans le but manifeste et défini de renforcer la position financière de l'industrie en appuyant la planification de la production pour répondre aux besoins du marché, pour améliorer la santé du poisson et pour gérer l'environnement et améliorer l'intégration de l'utilisation de la côte.



Cage d'élevage

5.1.4 Normes basées sur le rendement

Les normes basées sur le rendement devraient comporter des rôles et des responsabilités claires pour l'industrie et le gouvernement; ces normes seront conçues de manière à respecter les principes suivants : conserver la qualité environnementale avec une flexibilité opérationnelle; appliquer une gestion basée sur le risque et faisant appel à la science et aux méthodes de réglementation; une collaboration entre plusieurs juridictions, entre plusieurs gouvernements et entre le gouvernement et l'industrie; une responsabilité et une transparence envers le public; fournir une base d'identification et de justification pour les travaux de recherche et de développement.

5.1.5 Conclusions

Le système actuel de gestion des élevages de l'industrie salmicole au Nouveau-Brunswick a évolué au fil des années en fonction des caractéristiques de chaque emplacement, de la croissance des opérations et de la nécessité de passer à un élevage d'une seule année dans le but de contrôler l'AIS. Le système actuel a besoin d'évoluer encore plus dans le but de permettre une récolte axée sur le marché tout en conservant la biosécurité déjà établie. L'établissement d'un système durable au Nouveau-Brunswick pourra servir de modèle pour la poursuite du développement de l'industrie des pêches ailleurs au Canada atlantique où cela ne présente pas actuellement de problème.

5.1.6 *Recommandation*

Les gouvernements et l'industrie devraient oeuvrer collectivement pour établir un système de gestion des élevages qui appuie la récolte axée sur le marché tout en respectant les principes de durabilité de l'environnement et socio-économiques.

5.2 *Marketing du produit de la salmoniculture – 2005 et au-delà*

L'industrie salmonicole de demain dans les provinces du Canada atlantique devra être axée sur le marché. Plusieurs initiatives pourraient être analysées à cet égard et les détails sont présentés ci-dessous.

5.2.1 *Programme de marketing pour le Canada atlantique*

La possibilité d'établissement d'un programme de marketing pour le Canada atlantique sera analysée par l'industrie. L'agence qui en découlera devrait être principalement responsable de la gestion du marketing global du saumon du Canada atlantique en provenance de la côte est du Canada en se basant sur le poisson vidé et étêté. L'agence serait responsable de l'établissement d'un programme de marquage avec une étiquette basée sur le pays d'origine et l'intégrité; elle devrait élaborer des normes de qualité; assurer la sécurité et la durabilité par le truchement de règlements et d'une supervision; et établir la confiance du public par la possibilité de retracer le produit.

5.2.2 *Plan de marketing*

Un plan de marketing sera élaboré pour l'industrie salmonicole du Canada atlantique dans le but principalement d'augmenter la demande à la consommation et maintenir le rendement pour les producteurs. Le saumon des élevages de l'Atlantique est un article significatif dans la catégorie des poissons frais au niveau de la vente au détail et des services alimentaires dans les marchés géographiques les plus importants pour les salmoniculteurs du Canada atlantique. Il est essentiel de différencier la salmoniculture du Canada atlantique de ses concurrents mondiaux si les salmoniculteurs désirent tirer parti de cette différenciation; les consommateurs qui veulent acheter du saumon ont besoin d'une raison pour demander le saumon du Canada atlantique. Le plan de marketing de l'industrie sera établi en se basant sur une analyse du marché : l'approvisionnement mondial; la concurrence internationale et domestique, la tendance et une analyse des prix et une recherche sur la consommation.

5.2.3 *Stratégie de marketing*

La stratégie de marketing de l'industrie reposera sur les forces de l'industrie et la perception positive par le public. Elle comprendra un programme de communications intégré de marketing reposant sur les ventes de produits du saumon et les relations publiques.

Pour améliorer les ventes de produits, il faut faire ce qui suit : 1) différencier le message transmis aux consommateurs sur le marketing ciblé en passant par la recherche sur la consommation dans le but de comprendre le message approprié requis; 2) augmenter la part de marché dans les chaînes d'épicerie avec une campagne d'information/éducation de l'industrie qui permet aux détaillants de

mieux comprendre le produit et ses avantages; 3) mettre en application un programme visant à éduquer le consommateur et à oeuvrer avec lui, avec les chefs cuisiniers et avec les gestionnaires commerciaux pour améliorer l'image de la salmoniculture.

Un programme de relations publiques portera sur l'éducation et l'information du public sur la santé des aliments, sur la sécurité et l'abordabilité du saumon en plus d'établir le contexte relatif aux sujets qui touchent l'industrie face aux gens qui ont une influence et sur les responsables de la réglementation.

La stratégie de marketing donnera un avantage concurrentiel au Canada atlantique sur le marché nord-américain : la fraîcheur du produit; la fiabilité de l'approvisionnement; une distribution qui offre toujours au marché un poisson meilleur et plus frais; la proximité du marché du Nord-Est pour permettre une sélection et une récolte du produit et son envoi en deux jours; des frais de transport moins élevés ce qui permettra de stabiliser les prix pour le marché canadien et des États-Unis; la réputation du Canada comme fournisseur de poissons et de fruits de mer de grande qualité.

5.2.4 Conclusions

L'industrie salmonicole du Canada atlantique doit relever des défis importants au niveau du marché en ce qui a trait à la concurrence en provenance de pays étrangers, de la publicité négative et de contraintes au niveau de la production. Mais l'industrie a également ses propres forces, comme la proximité de ses grands marchés de l'Est des États-Unis; elle peut utiliser ces forces pour assurer sa survie et sa prospérité à long terme. Il faut faire un effort concerté dans le domaine des marchés et du marketing si l'on veut que l'industrie connaisse du succès.

5.2.5 Recommandation

Les gouvernements devraient aider l'industrie salmonicole du Canada atlantique à élaborer une stratégie de marketing qui tire pleinement parti de la plus grande force de l'industrie, sa proximité par rapport à son marché, ce qui lui donne accès à des marchés de saumon frais haut de gamme en plus de trouver des possibilités de découvrir de nouveaux marchés.

5.3 Une entente cadre en aquaculture

Après plusieurs années de croissance continue dans un climat difficile, la croissance et la production de l'aquaculture canadienne ont commencé à décliner et sa diversification face à d'autres espèces s'est arrêtée. À l'opposé, la part de notre marché primaire (États-Unis) qui est passée à nos concurrents, comme le Chili, a augmenté.

Le protocole d'entente entre le Canada et les provinces et territoires (certaines ententes remontent à la fin des années 1970) est désuet; par ailleurs, la croissance de l'industrie de l'aquaculture réagit aux défis technologiques et des marchés. Les rares programmes fédéraux qui existaient à l'époque n'existent plus.

Compte tenu de cet historique, les ministres responsables des pêcheries et de l'aquaculture ont convenu d'adopter une nouvelle approche. Pour assurer la cohérence et les buts à l'échelle nationale, les ministres songent à conclure une entente cadre en aquaculture (ECA), avec une série d'accords bilatéraux entre le Canada et chaque province et territoire.

Les principaux objectifs de l'ECA sont les suivants : i) renouveler et moderniser l'intendance de l'industrie par les deux paliers de gouvernement; ii) aider l'industrie à rester concurrentielle par le truchement d'une consolidation, d'une harmonisation, d'une innovation et d'une diversification et en passant d'une industrie axée sur la production à une industrie axée sur le marché; iii) aider l'industrie à améliorer son rendement au plan environnemental.

L'ECA comprendrait deux grands piliers – Le renouvellement de la régie et des programmes visant à appuyer l'approche axée sur le marché.

5.3.1 Premier pilier – renouvellement de la régie

Une entente cadre serait préparée pour examiner les aspects de l'aquaculture dans tout le pays. Cela donnerait des normes nationales pour l'aquaculture au Canada.

Les éléments de cette entente sont les suivants :

- Harmonisation des méthodes d'approbation (emplacements)
 - Les évaluations environnementales
 - Les questions de navigation
 - Les normes de service
 - Une approche à fenêtre unique
 - Le zonage
- Harmonisation de la conformité / de l'application / des rapports / de la supervision
 - Gestion des nutriments / déchets
 - Confinement
 - Qualité et utilisation de l'eau
 - Utilisation des agents thérapeutiques
- Harmonisation de la consultation et mécanismes de règlements des différends
- Santé du poisson
 - Mise en application d'un programme national de santé pour les animaux aquatiques (PNSAA)
- Sécurité des aliments
 - Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM)
- Introduction et transfert (I et T) des organismes aquatiques
- Partage des informations
 - Statistiques et bases de données
 - Espèces envahissantes
 - Santé du poisson

5.3.2 Deuxième pilier – Programme d'appui d'une approche axée sur le marché

L'aquaculture canadienne du poisson à nageoires a été caractérisée par l'accent qu'elle a mis sur une seule espèce (saumon) dans un seul marché (États-Unis) et sous une seule forme (poisson frais et entier vidé et étêté). En 2003, les États-Unis ont importé pour 913 millions de dollars américains de produits de salmoniculture en provenance du monde entier pour répondre à la demande à la consommation. Au cours des dernières années, les exportations de saumon élevé de l'Atlantique vers les États-Unis en provenance du Canada atlantique ont diminué tant en volume qu'en valeur. La concurrence en provenance du Chili, de la Norvège et du Royaume-Uni augmente. Comme on l'a déjà vu, il y a différentes raisons qui expliquent cette réduction des ventes en provenance du Canada atlantique. Il faut absolument établir un programme destiné à minimiser l'incidence des périls naturels en adoptant une gestion du risque et encourager l'adoption de bonnes pratiques environnementales sur l'élevage afin que l'industrie canadienne de l'aquaculture réalise son potentiel.

5.3.3 Éléments possibles du programme

- Financement et gestion du risque
- Intendance environnementale (planification de la gestion de l'élevage)
- Sécurité et traçabilité des aliments
- Marketing, étiquetage et marquage
- Partenariat national pour protéger la santé des animaux aquatiques
- Science, innovation, diversification et valeur ajoutée
- Infrastructure des jetées

Le succès de ces efforts fournira une bonne base pour que l'aquaculture puisse se développer. Une bonne entente cadre en aquaculture permettra de reconstituer la confiance des consommateurs canadiens et internationaux dans le produit en provenance de la salmoniculture, d'arrêter et d'inverser le déclin de la production et de la rentabilité et rétablir le Canada comme un chef mondial de la production durable en aquaculture.

5.3.4 Conclusion

Le protocole d'entente actuel entre le Canada et les provinces et les territoires est désuet et il n'existe aucun programme fédéral permettant d'aider l'industrie. La négociation d'une ECA et la signature d'une série d'accords bilatéraux se fait sous l'égide du CCMPA; ces accords porteront sur les principaux secteurs comme la modernisation de la régie et les programmes de soutien de l'industrie.

5.3.5 *Recommandations*

- Les éléments primaires d'une ECA comprendraient ce qui suit :
 - Financement et gestion du risque
 - Intendance environnementale (planification de la gestion de l'élevage)
 - Sécurité et traçabilité des aliments
 - Marketing, étiquetage et marquage
 - Partenariat national pour protéger la santé des animaux aquatiques
 - Science, innovation, diversification et valeur ajoutée
 - Infrastructure des jetées
- Dans le cadre de l'ECA, le MPO reconnaît l'industrie de l'aquaculture comme un utilisateur légitime des installations portuaires en englobant les besoins de l'industrie dans le mandat de la direction portuaire pour les petites embarcations.
- Le groupe de travail préexistant établi en vertu du groupe de travail en aquaculture du CCMPA, poursuit son travail sur l'établissement et la mise en application d'une ECA.
- Un accent particulier devrait être mis sur la rapidité de l'exécution des composants du programme de gestion du risque.
- L'élément de la science, l'innovation, la diversification et la valeur ajoutée de l'ECA contient un programme fournissant un appui au développement précommercial à long terme des autres espèces.

5.4 *Autres espèces*

Comme on l'a déjà mentionné, les projections indiquent que l'industrie des autres espèces pourrait valoir près de 120 millions de dollars par année au cours des 5 à 10 prochaines années, pour créer 200 emplois à plein temps pour les Canadiens et les Canadiennes de l'Atlantique. Pour s'assurer que cette importante possibilité pour le Canada atlantique ne se perde pas, il faut établir un programme de financement public pertinent pour appuyer les essais d'engraissement précommercial. Les résultats de ces expériences pourraient à leur tour être utilisés pour vérifier les modèles économiques actuels et servir de base pour préparer des projections encore plus précises des coûts qu'il faudra avoir pour que les institutions prêteuses privées puissent appuyer les opérations commerciales à l'avenir.

5.4.1 *Conclusion*

Le développement d'une culture d'autres espèces au Canada atlantique a subi des graves répercussions en raison de l'absence de financement pour le développement précommercial et la situation financière actuelle de l'industrie salmonicole. La culture commerciale des autres espèces représente une possibilité importante au plan de l'économie et de l'emploi pour le Canada atlantique. Jusqu'ici, un investissement important a été fait par l'industrie et le gouvernement. Cet investissement sera perdu au profit d'autres juridictions si les programmes et le financement approprié ne sont pas mis en place pour terminer les travaux de commercialisation.

5.4.2 *Recommandation*

Les gouvernements devraient oeuvrer avec l'industrie pour élaborer et approuver une stratégie d'aide financière concernant le développement précommercial et la culture d'autres espèces, le long des lignes de annexe B - un concept pour le fonds de commercialisation des autres espèces, pour aider à court terme.

5.5 *Besoin d'un fonds d'urgence*

L'industrie a besoin d'une intervention financière à court terme de la part du gouvernement. Cette aide est urgente parce que les salmoniculteurs entrent dans une période critique de leurs opérations. Traditionnellement, entre avril et juin de chaque année, les producteurs doivent mettre les saumoneaux en mer pour la période d'engraissement de 18 mois.

À l'heure actuelle, l'industrie n'a pas les capitaux pour les saumoneaux du printemps 2005 et plusieurs institutions financières ne veulent pas accorder aux producteurs les marges de crédit d'exploitation nécessaires pour l'engraissement des saumoneaux. Sans ce financement immédiat pour corriger l'avoir qui a été érodé par les pertes antérieures, il faut prévoir la faillite de nombreux petits producteurs indépendants et une implosion du secteur. Par conséquent, il faut trouver immédiatement des sources d'aide financière; il faut identifier des mécanismes de distribution et fournir l'aide au cours des 4 à 6 prochaines semaines. Cette intervention aidera à maximiser la mise en mer des saumoneaux pour 2005, pour ainsi assurer les emplois pour les Canadiens et les Canadiennes de l'Atlantique qui travaillent dans l'industrie salmonicole, en plus d'appuyer l'industrie secondaire, comme les fabricants de provendes et les installations de conditionnement.

5.5.1 *Conclusion*

L'industrie salmonicole de l'Atlantique a besoin d'une intervention financière gouvernementale à court terme. Cette aide est urgente et l'intervention doit se faire au cours des 4 à 6 prochaines semaines.

5.5.2 *Recommandation*

Il faut trouver immédiatement une aide financière et identifier les mécanismes possibles de distribution et apporter cette aide au cours des 4 à 6 prochaines semaines.

6. *Sommaire des conclusions et des recommandations*

Le système actuel de gestion des élevages de l'industrie salmonicole au Nouveau-Brunswick a évolué au fil des années en fonction des caractéristiques de chaque emplacement, de la croissance des opérations et de la nécessité de passer à un élevage d'une seule année dans le but de contrôler l'AIS. Le système actuel a besoin d'évoluer encore plus dans le but de permettre une récolte axée sur le marché tout en conservant la biosécurité déjà établie. L'établissement d'un système durable au Nouveau-Brunswick pourra servir de modèle pour la poursuite du développement de l'industrie des pêches ailleurs au Canada atlantique où cela ne présente pas actuellement de problème.

L'industrie salmonicole du Canada atlantique doit relever des défis importants au niveau du marché en ce qui a trait à la concurrence en provenance de pays étrangers, de la publicité négative et de contraintes au niveau de la production. Mais l'industrie a également ses propres forces, comme la proximité de ses grands marchés de l'Est des États-Unis; elle peut utiliser ces forces pour assurer sa survie et sa prospérité à long terme. Il faut faire un effort concerté dans le domaine des marchés et du marketing si l'on veut que l'industrie connaisse du succès.

Le protocole d'entente actuel entre le Canada et les provinces et les territoires est désuet et il n'existe aucun programme fédéral permettant d'aider l'industrie. La négociation d'une entente cadre en aquaculture (ECA) et la signature d'une série d'accords bilatéraux se fait sous l'égide du CCMPA; ces accords porteront sur les principaux secteurs comme la modernisation de la régie et les programmes de soutien de l'industrie.

Le développement d'une culture d'autres espèces au Canada atlantique a subi des graves répercussions en raison de l'absence de financement pour le développement précommercial et la situation financière actuelle de l'industrie salmonicole. La culture commerciale des autres espèces représente une possibilité importante au plan de l'économie et de l'emploi pour le Canada atlantique. Jusqu'ici, un investissement important a été fait par l'industrie et le gouvernement. Cet investissement sera perdu au profit d'autres juridictions si les programmes et le financement approprié ne sont pas mis en place pour terminer les travaux de commercialisation.

L'industrie salmonicole de l'Atlantique a besoin d'une intervention financière gouvernementale à court terme. Cette aide est urgente et l'intervention doit se faire au cours des 4 à 6 prochaines semaines.

6.1 Recommandation immédiate :

6.1.1 Besoin d'un fonds d'urgence

Il faut trouver immédiatement une aide financière, identifier les mécanismes possibles de distribution et apporter cette aide au cours des 4 à 6 prochaines semaines.

6.2 Recommandations à moyen et à long terme:

6.2.1 Système de gestion de l'élevage

Les gouvernements et l'industrie devraient oeuvrer collectivement pour faciliter l'établissement d'un cadre où les récoltes sont axées sur le marché tout en respectant la durabilité au plan de l'environnement et socio-économique.

6.2.2 Marketing du produit de la salmoniculture – 2005 et au-delà

Les gouvernements devraient aider l'industrie salmonicole du Canada atlantique à élaborer une stratégie de marketing qui tire parti au maximum de la principale force de l'industrie, sa proximité par rapport à son marché, ce qui donnera accès à des marchés haut de gamme pour le saumon frais en plus de découvrir d'autres marchés possibles.

6.2.3 *Besoin d'une entente cadre en aquaculture*

- Les éléments primaires d'une ECA comprendraient ce qui suit :
 - Financement et gestion du risque
 - Intendance environnementale (planification de la gestion de l'élevage)
 - Sécurité et traçabilité des aliments
 - Marketing, étiquetage et marquage
 - Partenariat national pour protéger la santé des animaux aquatiques
 - Science, innovation, diversification et valeur ajoutée
 - Infrastructure des jetées
- Dans le cadre de l'ECA, le MPO reconnaît l'industrie de l'aquaculture comme un utilisateur légitime des installations portuaires en englobant les besoins de l'industrie dans le mandat de la direction portuaire pour les petites embarcations.
- Le groupe de travail préexistant établi en vertu du groupe de travail en aquaculture du CCMPA poursuit son travail sur l'établissement et la mise en application d'une ECA.
- Un accent particulier devrait être mis sur la rapidité de l'exécution des composants du programme de gestion du risque.
- L'élément de la science, l'innovation, la diversification et la valeur ajoutée de l'ECA contient un programme fournissant un appui au développement précommercial à long terme des autres espèces.

6.2.4 *Autres espèces*

Les gouvernements devraient oeuvrer avec l'industrie pour élaborer et approuver une stratégie d'aide financière concernant le développement précommercial et la culture d'autres espèces, le long des lignes de annexe B - un concept pour le fonds de commercialisation des autres espèces, pour aider à court terme.

Annexe A : Mandat

Avant-propos

L'aquaculture est devenue une industrie importante dans de nombreuses collectivités rurales et côtières du Canada atlantique. La salmoniculture demeure le principal moteur de l'industrie aquacole dans la région. Toutefois, en 2004, des rapports faisant état de contaminants dans le saumon d'élevage ont eu des répercussions négatives sur les marchés pour le saumon d'élevage canadien, la situation ne s'étant rétablie que légèrement depuis. Ces rapports, jumelés à la valeur élevée du dollar canadien, aux baisses d'effectif de populations dues à des maladies, aux cas de surrefroidissement, aux problèmes de maturation précoce et à la surproduction au Chili, ont un effet dévastateur sur l'industrie salmonicole canadienne. Contrairement à l'industrie agricole et à d'autres industries, l'industrie aquacole n'a pas accès à des programmes qui faciliteraient la stabilisation de sa situation.

Compte tenu des problèmes susmentionnés, le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick (MAPANB) et le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO), en collaboration avec d'autres partenaires des gouvernements et de l'industrie, ont accepté de créer un groupe de travail chargé d'examiner les problèmes financiers auxquels fait face l'industrie salmonicole, d'évaluer la situation actuelle de cette industrie et les répercussions possibles sur l'emploi et l'économie et de formuler des recommandations à l'intention des gouvernements provincial et fédéral en ce qui a trait aux mesures stratégiques visant à assurer une certaine stabilité au sein de l'industrie.

Il est reconnu que cet exercice portera principalement sur l'évaluation quantitative de la situation actuelle et sur la formulation de recommandations en matière de solutions durables et à long terme, mais que les résultats de cet exercice pourraient être utilisés par les parties représentées au sein du groupe de travail en vue de répondre à des besoins à plus court terme de l'industrie.

Mandat

Le mandat du groupe de travail consiste à :

- examiner l'état financier de l'industrie salmonicole au Canada atlantique et en faire rapport;
- relever les options et formuler des recommandations, à l'intention des sous-ministres du MAPANB, du MPO, du ministère des Pêches et de l'Aquaculture de Terre-Neuve-et-Labrador et du ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Écosse, concernant les besoins en programmes de stabilisation de l'industrie;
- relever les options et formuler des recommandations concernant des initiatives visant à régler les problèmes de marché;
- formuler des recommandations concernant ce qu'il faut faire pour améliorer la durabilité de l'industrie de l'élevage du poisson, notamment du saumon.

Les activités du groupe de travail comprendront notamment :

- la préparation du plan d'affaires aux fins de programmation de la gestion des risques. Ce plan d'affaires devrait également tenir compte des mesures que doit prendre l'industrie, en collaboration avec les organismes de réglementation, pour accroître la viabilité de l'industrie dans la baie de Fundy;
- la quantification des effets sur le marché observés au cours des dernières années et la présentation d'options en matière d'initiatives et de stratégie de marché;
- la présentation claire et la quantification des avantages économiques de l'industrie et l'obtention de données sur les répercussions possibles de la situation actuelle sur l'emploi et l'économie.

Participants au groupe de travail

Le groupe de travail sera coprésidé par le MAPANB et le MPO, et sera composé de représentants des organismes suivants : *

- le Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick (2);
- le Ministère des Pêches et des Océans du Canada (2);
- Entreprises Nouveau-Brunswick (1);
- l'Agence de Promotion Économique du Canada Atlantique (1);
- le Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (1);
- le New Brunswick Salmon Growers Association (2)**;
- le Ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Écosse (1);
- le Ministère des Pêches et de l'Aquaculture de Terre-Neuve-et-Labrador (1).

* D'autres représentants de ces divers organismes peuvent également participer au groupe de travail, au besoin.

** Les représentations de l'Association des éleveurs de saumon du Nouveau-Brunswick devront montrer la voie à suivre en ce qui a trait à la communication avec les associations industrielles à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse et à la sollicitation de l'avis de celles-ci.

Calendrier

Les données fournies par les participants de l'industrie devraient être compilées et distribuées à tous les membres du groupe de travail au plus tard le 21 janvier 2005.

Le rapport du groupe de travail doit être présenté au plus tard le 28 février 2005.

Rapport

Le rapport et les recommandations du groupe de travail doivent être présentés aux sous-ministres des organismes gouvernementaux intéressés.

Réalisations Attendues

Un rapport du groupe de travail élaboré selon le plan général suivant :

- ampleur et nature du problème;
- répercussions de la situation actuelle sur l'emploi et l'économie;
- recommandations.

Le groupe de travail devra prendre les dispositions nécessaires pour donner une présentation officielle devant des hauts fonctionnaires du gouvernement.

Annexe B : Établissement d'un Fonds de commercialisation des nouvelles espèces aquacoles (FCNEA)

Pour atteindre les buts de développement de l'aquaculture des provinces de l'Atlantique et ouvrir des perspectives économiques grâce à la commercialisation de nouvelles espèces aquacoles, dont l'esturgeon à museau court, la morue franche, l'églefin et le flétan de l'Atlantique, il est proposé d'établir un Fonds de commercialisation des nouvelles espèces aquacoles (FCNEA). Le FCNEA serait une initiative visant à accroître le niveau de commercialisation de nouvelles espèces aquacoles, qui en sont actuellement à l'étape du développement et de la commercialisation au Canada, mais à une échelle limitée. Voici une description du concept de FCNEA qui sera élaboré par un groupe de travail bilatéral gouvernement-industrie dont la création est prévue au printemps 2005.

Selon le concept envisagé, les espèces admissibles seraient la morue franche (*Gadus morhua*), le flétan de l'Atlantique (*Hippoglossus hippoglossus*), l'églefin (*Melanogrammus aeglefinus*) et l'esturgeon à museau court (*Acipenser brevirostrum*). Dans chaque cas, l'élevage de l'espèce a démontré un bon potentiel économique et a atteint un niveau technique qui permet d'envisager favorablement des efforts de production en vue de la pleine commercialisation. Les principaux objectifs du programme sont notamment :

- la progression de l'élevage de nouvelles espèces aquacoles au Canada vers une production commerciale viable, et pour cela :
 - améliorer les connaissances sur la maturation, la performance de croissance, la taille de mise en grossissement, la santé des poissons, l'analyse des marchés et la viabilité économique, ou tout autre facteur considéré comme un facteur limitant pour la commercialisation;
 - poursuivre la sélection génétique pour atteindre le niveau de production de la génération F3 ou F4, ce qui améliorerait la qualité des géniteurs;
 - autoriser un nombre limité d'exploitants ou de sites à entrer en production pour favoriser les cas de réussite et établir une base pour le développement ultérieur de ce secteur;
 - autoriser les essais de commercialisation des nouveaux produits;
 - soutenir les essais de grossissement en mer pour un nombre limité de sites ou d'entreprises au Canada atlantique;
 - soutenir la mise en grossissement des 3-4 prochaines classes annuelles pour une période de 6 à 7 ans.
- l'amélioration de la compétitivité de l'aquaculture canadienne.

Le fonds proposé servirait à soutenir :

- la mise en grossissement de 300 000 morues par an (3-4 sites)
- la mise en grossissement de 100 000 églefins par an (1-2 sites)
- la mise en grossissement de 100 000 flétans par an (2-3 sites)
- la mise en grossissement de 15 000 esturgeons par an (1 site)

Durée du grossissement : 3 ans pour la morue et l'églefin; 4 ans pour le flétan et 5 ans pour l'esturgeon.

Coûts totaux du grossissement et de la recherche : 38 à 45 millions de dollars.

Coûts prévus pour élever 3 classes annuelles de morue, d'églefin et de flétan et 4 classes annuelles d'esturgeon sur une période de 7 ans :

	Combinaison de morue, d'églefin, de flétan et d'esturgeon 300 000 morues/an (3 ans) 100 000 églefins/an (3 ans) 100 000 flétans/an (4ans) 15 000 esturgeons/an (4 ans)
Alimentation	13 600 000 \$
Juveniles	6 500 000 \$
Main-d'œuvre	6 800 000 \$
Autres, admin., carburant, etc.	3 000 000 \$
Intérêts	500 000 \$
Sous-total	30 400 000 \$
Transformation	5 500 000 \$
Capital	2 500 000 \$
Divers (10 %)	3 800 000 \$
Grand total	42 200 000 \$